

# REGLEMENT DIMENSION 3 FESTIVAL 2010

## PRESENTATION

---

Vitrine de la production 3D relief, Dimension 3 propose une compétition Internationale. Pendant l'édition 2010 du Forum, un jury primera une oeuvre dans chaque catégorie proposée par le Festival. Ce jury attribuera également 3 prix spéciaux toutes catégories confondues. La remise des prix se déroulera le 2 Juin 2010 lors d'une soirée spéciale.

Peut inscrire un contenu en compétition, toute personne morale (société, école, institution, agence) ayant produit ou co-produit un contenu 3D relief ou une application de réalité augmentée, réalité virtuelle, installation muséographique ayant recours à de la 3D relief. Les programmes et contenus présentés doivent avoir été produit après janvier 2007.

L'inscription d'un programme ne permet pas l'accès aux conférences du Forum. Chaque participant doit compléter un formulaire d'accréditation personnel.

Les participants peuvent consulter les conditions et modalités de participation et remplir une fiche de renseignements en ligne sur le site [www.dimension3-expo.com](http://www.dimension3-expo.com)

## CATEGORIES

---

### PROGRAMMES COURTS

> *court-métrage, films publicitaires, clip musical, communication institutionnelle*

### PROGRAMMES LONGS

> *long-métrage de fiction, documentaire, ...*

### LIVE 3D

> *Spectacle vivant, concert, sport*

### 3D INTERACTIVE

> *3D temps réel, immersif 3D, réalité virtuelle, réalité augmentée*

### JEU VIDEO - DIVERTISSEMENT

> *Jeu online, CD rom, application développée pour les parcs à thème*

### PRODUCTION INDEPENDANTE

> *Programme auto-produits, films d'école, films de fin d'études*

**LE JURY RECOMPENSERA UNE OEUVRE PAR CATEGORIE – IL ATTRIBUERA EGALEMENT 3 PRIX SPECIAUX :**

- Effets Visuels
- Image
- Direction Artistique

#### **SUPPORTS DE SELECTION ET DE DIFFUSION**

---

#### **CATEGORIE PROGRAMMES COURTS // PROGRAMMES LONGS // LIVE 3D**

Les productions qui participent à la compétition doivent être livrées dans le standard DCP Jpeg 2000 afin de permettre une diffusion sur grand écran dans l'auditorium du forum à partir d'un serveur numérique Cinéma ( Diffusion lunettes actives).

Les Programmes courts non destinés pour des écrans de grande taille, peuvent être livrés sous formes de fichiers compatibles 3D ( voir catégorie Production Indépendante )

**CATEGORIE 3D INTERACTIVE // JEU VIDEO - DIVERTISSEMENT** Tout élément permettant de percevoir l'intérêt des programmes inscrits dans cette catégorie sont recevables : Scénario, Note d'intention, Storyboard, reportage Photo, reportage vidéo... Les éléments vidéo et photos seront livrés au jury sous forme de fichiers numériques (Format Quicktime recommandé pour la vidéo). Les jeux vidéos pourront être fournis sur CD-ROM, DVD-ROM, ...

#### **CATEGORIE PRODUCTION INDEPENDANTE**

Les productions inscrites dans cette catégorie peuvent être fournies, au choix, sous forme de DCP Jpeg 2000 ( DCI ) ou sous la forme de fichiers qui répondent aux caractéristiques suivantes : Les fichiers fournis doivent être lisibles avec Stereoscopic Player. Le format 3D recommandé est un fichier indépendant œil gauche / œil droit avec un fichier audio associé. Les autres formats 3D possibles sont Above/Bellow et Side-by-Side, image pleine ou anamorphique. Les codecs acceptés sont : H-264 ou VC-1 en AVI or WMV.

Les précautions particulières de projection des films devront être mentionnées à l'inscription, ainsi que lors de l'envoi du master.

Les frais d'assurance des films ne sont pris en charge par le Festival que pendant la période allant de la réception des DCP à la reprise de ces mêmes DCP par le transporteur pour leur réexpédition. En cas de perte, vol, destruction ou tout autre

sinistre pouvant affecter le programme, la responsabilité du Festival ne sera engagée qu'à hauteur du remboursement des frais de duplication d'un nouveau master. Avance Rapide Communication ne saurait être tenu responsable de toute perte ou dégradation survenue durant l'expédition.

Les organisateurs ne sont responsables que du support physique de l'œuvre qui leur est confiée, tout participant qui souhaiterait envoyer des originaux agit donc en connaissance de cause.

## **DEROULEMENT DU CONCOURS & INSCRIPTION**

---

### **POUR ETRE VALIDE TOUT DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT COMPORTER :**

- La fiche de renseignements à télécharger dûment complétée et signée
- Un chèque d'un montant de 50 € ou un virement à l'ordre d'Avance Rapide Communication pour les frais de dossier relatifs à l'inscription

*Informations pour virement*

Code Banque Bank code	code guichet branch code	numéro de compte account number	clé RIB account details	Motif reference	Domiciliation domiciliation
<b>30004</b>	<b>00821</b>	<b>000 102 08 030</b>	<b>32</b>	<b>D3/09</b>	<b>BNPPARB PARIS TERNES (00821)</b>
Code IBAN : <b>FR76 3000 4008 2100 0102 0803 032</b>					
Code BIC : <b>BNPAFRPPTE</b>					

- Deux Photos tirées du programme + éventuellement l'affiche et/ou Photo de tournage /Photos en situation – envoyé à [festival@dimension3-expo.com](mailto:festival@dimension3-expo.com)
- Les éléments décrits dans le paragraphe « *Conditions nécessaires à la sélection des programmes* »
- Le présent règlement imprimé et dûment signé

Tout matériel jugé pertinent peut être joint (kit de presse, bande annonce formatée web...)

Une confirmation de réception sera adressée à l'expéditeur par e-mail.

La date limite pour compléter la fiche de renseignements en ligne est fixée au 5 Mai 2010 - La date limite pour l'envoi des programmes est fixée au 15 Mai 2010

Les frais de dépôt sont à la charge du soumissionnaire du film, le retour des DCP et les frais liés seront pris en charge par les organisateurs.

## **CRITERES DE SELECTION DES OEUVRES**

---

Les organisateurs opéreront une pré-sélection : tout contenu pouvant porter atteinte à la moralité sera écarté de la compétition.

Le jury du Festival, composé de personnalités de l'audiovisuel professionnel, des arts et des médias estimera les évaluera les qualités artistiques, techniques et innovantes des différents projets présentés. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

## **REMISE DES ELEMENTS**

Pour être pris en compte, tout dossier d'inscription doit parvenir, complet, aux organisateurs au plus tard le 5 Mai 2010, cachet de la poste faisant foi. Les supports doivent être correctement identifiés (boîtiers, disques durs ou DVD avec nom du participant et titre du programme) sous peine d'élimination de la compétition. Les DVD-Vidéo et CD ne seront pas retournés à l'issue du concours.

**Les dossiers doivent être adressés à l'adresse suivante :**

**Dimension 3 Festival  
Avance Rapide Communication  
5 rue Victor Hugo  
92310 SEVRES - FRANCE**

Les informations recueillies par Avance Rapide Communication bénéficient de la protection de la Loi Informatique et Libertés, Loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

Conformément aux dispositions de ladite loi, les participants disposent, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant qui peut s'exercer à tout moment en s'adressant à l'adresse électronique suivante : [contact@dimension3.com](mailto:contact@dimension3.com)

## **INFORMATION, PUBLICATION DU PALMARES ET DROITS D'UTILISATION**

---

Le programme et tous les éléments envoyés par les participants présélectionnés pourront faire l'objet de publications (textes, photos, extraits vidéo ou autres) dans le cadre de la promotion de Dimension 3. À ce titre, chaque participant accorde une licence gratuite au Festival. Cette licence gratuite, personnelle et non exclusive, permettra de publier, diffuser, représenter (y compris au public) le programme, d'exploiter le droit de reproduction des photographies ou de diffusion d'un extrait de moins de trois minutes dans le cadre de la communication du Festival dans la presse, sur les antennes de télévision et sur le réseau Internet, notamment sur les sites Internet [www.dimension3-expo.com](http://www.dimension3-expo.com) et les sites partenaires.

Il est entendu que les organisateurs du Festival et ses partenaires s'engagent à ne tirer aucun revenu direct des dites exploitations.

Les résultats de la compétition seront officiellement proclamés à l'occasion d'une soirée spéciale qui se déroulera durant Dimension 3 2010. Lors de cette soirée, les programmes finalistes, plus particulièrement les programmes primés, seront diffusés, dans leur totalité ou en partie. Les résultats seront ensuite publiés sur le site Internet de Dimension 3, sur les sites partenaires, ainsi que dans certains magazines spécialisés

## **CONTENUS ET DROITS**

---

Les productions présentées dans le cadre de la compétition sont soumises aux textes de lois français régissant les droits d'auteur et la propriété intellectuelle. Les participants s'engagent à ne pas utiliser de contenus de nature pornographique, violente, discriminatoire, xénophobe ou pouvant porter atteinte à la dignité humaine ou aux droits de tiers, quels qu'ils soient. Les organisateurs demeurent seul juge dans l'appréciation du contenu d'un projet.

Les éléments utilisés quels qu'ils soient (vidéos, sonores, musicaux, graphiques ou autres) par les participants dans leur production devront être libres de tous droits. À ce titre, le participant garantit avoir obtenu tous les droits et autorisations nécessaires lui permettant de participer Festival et permettant à Dimension 3 d'utiliser des images dans le cadre de la promotion de l'événement. Le participant sera en mesure d'en fournir la preuve si nécessaire.

En outre, le participant garantit Dimension 3 et ses partenaires contre toutes actions, procédures, dommages, coûts, responsabilités et dépenses (incluant les frais de justice et les honoraires raisonnables d'avocat) qui pourraient être engagés par tout tiers, à quelque titre que ce soit et notamment de concurrence déloyale ou du droit à l'image (des personnes et des biens).

## **DISPOSITIONS GENERALES**

---

La participation au Festival implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la tenue du concours ou la remise d'un prix, en cas de nombre insuffisant d'inscriptions ou de projets pertinents.

Le Festival, organisé par Avance Rapide Communication, sis 5 rue Victor Hugo à Sèvres, est régi par les lois françaises. En cas de conflit lié au concours, les participants reconnaissent que le conflit sera résolu conformément aux lois françaises et que seul le Tribunal de commerce de Nanterre sera compétent.

**L'inscription Festival Dimension 3 implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.**

**Nom, date et signature**